

Compte-rendu du Conseil Municipal de LA COURTINE
du 08 juillet 2021

Délibération adoptée par le Conseil Municipal

PRESENTS : MICHELON Jean-Marc, CHASSAING Bernard, MEMPONTEL Daniel, PRIEUR Marcelle, LACROIX-BESSE Suzanne, LEGATHE Fabrice, GRANET Sandrine, RAYNAUD-LONGY Gaëlle, PIQUET Rémy, THAUMIAUX Delphine.

REPRESENTE : QUESNEL Thierry.

ABSENT : ROMAN Alexandru, JULIEN Sophie, COUVREUR Julien, LONGY Camille.

Secrétaire de séance : LACROIX-BESSE Suzanne.

- Portant sur « Projet de centrale photovoltaïque »

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, approuve le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches administratives et signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

- *Le conseil municipal est également favorable à la réalisation de démarches administratives visant à mettre en conformité le document d'urbanisme en vigueur afin de faciliter la réalisation de ce projet.*
- *Le conseil municipal est également favorable à réaliser une évolution du document d'urbanisme en vigueur afin d'obtenir un zonage dédié autorisant spécifiquement les installations photovoltaïques au sol.*
- *Le conseil municipal autorise l'emprunt des chemins ruraux dans le cadre de la réalisation et l'exploitation du projet photovoltaïque*

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette modification. »

Questions diverses

Revitalisation du Bourg

La Commune devait participer au Séjour d'Étude-Projet en Territoire avec les étudiants du Dsaa Design Eco-Responsable du Pôle Supérieur de Design Nouvelle Aquitaine en collaboration avec le PNR Millevaches, début avril 2021. Or, au regard de la situation sanitaire et au vu de l'effectif réduit de la promotion 2021-2022, l'école a décidé d'annuler le projet.

Madame BELLOC Anaïs du PNR a présenté un nouveau projet d'étude pour la revitalisation du bourg avec la participation d'une école de Lyon préparant un Master 2 en Gestion des territoires et développement rurale.

Ce nouveau projet a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le texte complet des délibérations sera, à compter du 08 juillet 2021 consultable dans le registre des délibérations.

Le Maire,



J.-M. MICHELON